

**Zeitschrift:** L'Hôtâ  
**Herausgeber:** Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien  
**Band:** 19 (1995)

**Artikel:** Les loges franc-montagnardes  
**Autor:** Gogniat, Nicolas  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1064423>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LES LOGES FRANC-MONTAGNARDES

### Préambule

Sur le plateau franc-montagnard, depuis la nuit des temps, les pâturages dits «communaux» appartiennent aux bourgeoisies.

Ce régime très particulier de propriété était exploité en commun sous forme de libre parcours par tous les ayants droit<sup>1</sup>. Ça ne demandait qu'un minimum d'entretien qui était exécuté sous forme d'entrées. Il fallait décombrer, débroussailler, entretenir les chemins et surtout faire les barres. Ces dernières étaient dressées entre les pâturages de la bourgeoisie et les propriétés privées, ainsi qu'entre les finages et les forêts.

Les maisons du village étaient sises sur le pâturage et aucune n'était clôturée, si ce n'est le petit «tieurti» – courtil – dans lequel, le printemps venant, on semait les plantons destinés à être repiqués dans les champs. Les droits de passages, aisances et assises étaient réglés par le droit d'étal<sup>2</sup>. Les pâturages n'étaient pas divisés et le bétail avait tout loisir d'aller paître où bon lui semblait, d'un bout à l'autre de la commune.

En règle générale, on gardait le bétail quelques jours dans un secteur et il s'y confinait assez volontiers. Une clôture cernait ces vastes pâturages avec des *clédards* ou des *épeurchires* – barrières exécutées avec des perches – aux passages des chemins. Il y avait un droit de barre<sup>3</sup>



*Lajoux : maison mitoyenne avec ses deux «tieurtis».*



*Epeurchires.*

qui très schématiquement admettait ce qui suit :

- a) Particulier contre la communauté est à charge du particulier.
- b) Communauté contre communauté par moitié.
- c) Particulier contre particulier par moitié.

Malgré tout, les conflits étaient fréquents, quant à la charge d'une part, mais surtout dûs à la qualité et à l'entretien des bornes, sans parler des clédards restés ouverts. C'est ainsi que, pour remédier à cet état de fait, aux endroits les plus solli-

ciés, nos vieux francs-montagnards construisirent ces petites maisons de garde-barrières, qu'on appelait des *loges*. Ces constructions avaient l'avantage de supprimer un clédard que les passants n'avaient plus à ouvrir ou refermer, d'avoir un berger pour surveiller le bétail, mais surtout, c'était également un abri pour une famille ou un membre de la communauté qui, dans la nécessité, y trouvait refuge, sans location contre services rendus, voire même avec une indemnisation qui variait en fonction du lieu et de la maison. On y adjoignait un petit lopin de terre dont le gardien bénéfi-

ciait de l'usufruit. Ainsi, une famille avait trouvé refuge momentanément du moins.

Selon la carte de la page 80, nous constatons que les loges étaient en général construites à quelques pas des chemins ou des routes les plus fréquentés, entre deux limites communales ou entre prés et pâturages. Elles sont souvent esseulées, éloignées de tous villages. Quelques fois aussi comme au Prédame, à Fornet-Dessus ou aux Genevez, elles sont intégrées au village et constituent la dernière maison, destinée au garde-bétail qui a mission d'empêcher le bétail d'aller paître dans les finages. Dans certains villages, comme à Saignelégier, au Bémont, aux Enfers, c'étaient les propriétaires de la première ou dernière ferme qui étaient un peu rétribués pour exécuter ce travail.

Comme toutes les personnes travaillant dans la nature, les gardes-barrières étaient observateurs et connaissaient les humeurs du troupeau, ses migrations quand le temps était orageux. Ils avaient une façon si naturelle d'accompagner les bêtes, que chaque soir elles brouaient tranquillement jusqu'à un endroit où, repues elles se couchaient avant de reprendre le chemin du retour. Chacun avait sa méthode, mais aucune n'était infaillible, ce qui fait qu'une fois ou l'autre des problèmes de gardiennage et de remise en cause surgissaient. La garde du bétail était souvent le travail de la femme et des enfants. Le chef de famille lui, à côté de sa petite exploitation, devait exercer un autre métier afin de permettre à sa famille de



*Le Bémont : ferme des boudelets.*

survivre. Ces à-côtés étaient nombreux et variés. A Lajoux, ils étaient paysans, manœuvres, maçons, scieurs, bûcherons, boisseliers, équarrisseurs, vanniers, boî-

tiers et certainement des horlogers qui, tous ensemble, confirmaient l'adage qui veut que celui qui a douze métiers a treize misères. C'était ainsi.



*Loge du Péchillard, démolie en 1985.*

(Photo J. Biétry)

Les jeunes du village allaient de temps à autres leur faire des farces afin de les entendre «gueuler» devant leur maison. Combien de fois les gardiens ont-ils couru après des bêtes à deux pattes qui, sonnailles au poing, les entraînaient au fond des finages qu'ils étaient sensés protéger ?

La pauvreté y était navrante, il n'y avait aucun confort. Une loge n'abritait que deux chambres et souvent, les parents d'une famille nombreuse plaçaient leurs enfants chez un voisin dès qu'ils étaient assez grands pour gagner leur soupe. Cette solution avait pour avantage d'être économique et de faire un peu de place aux plus jeunes.

En raison de leur éloignement et de leur condition sociale, les enfants des loges connaissaient des difficultés d'intégration parmi leurs camarades, ce qui rendait leur scolarité plus difficile.

### La fin du libre parcours

Dans ce coin de pays comme partout ailleurs les choses ont évolué, les voitures sont apparues, puis devenues plus nombreuses, ce qui provoqua bien entendu des accidents liés au bétail notamment. C'est à la suite de l'un d'eux, après un long et pénible procès que l'arrêt de la cour civile du 29 septembre 1959 dans la cause «Déjardin contre Aubry» – collision entre un camion et un poulain –

modifie le système de fond en comble. Considérant en droit, ces quelques lignes sont extraites de l'arrêté du Tribunal fédéral.

«En règle générale, le détenteur d'un poulain qui laisse ce dernier en toute liberté et sans surveillance dans un pâturage non enclos à proximité d'une route cantonale assez fréquentée ne prend pas les mesures qu'il aurait pu pour empêcher l'animal de causer un dommage, par exemple en surgissant inopinément sur la chaussée et en provoquant un accident de circulation. Le droit de libre parcours sur lequel l'autorité cantonale se fonde pour

libérer l'intimité de sa responsabilité n'y change rien. En effet, s'il permet aux propriétaires fonciers de laisser pâturer leur bétail sur certaines propriétés communales, il ne les autorise en revanche pas à exercer ce droit d'une manière qui risque de compromettre la circulation publique.

Cela implique sans doute que, dans les Franches-Montagnes, les propriétaires d'animaux ne sauraient continuer à user du droit de libre parcours d'une façon aussi absolue que par le passé, et qu'ils devront prendre certaines précautions, par exemple en faisant surveiller leur bétail ou en établissant des clôtures, comme



*Loge du Grand-Creux, construite à un pas de la route.*



*1964, chevaux pâturant en liberté dans le village de Lajoux.*

(Photo H. Saucy)

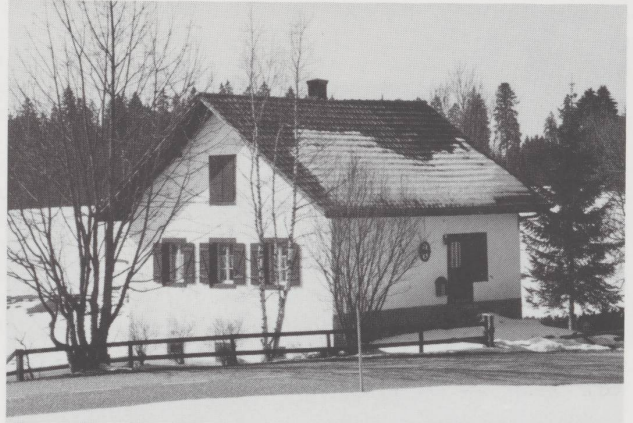
cela se fait couramment ailleurs. Cependant, quelque trouble qu'elle apporte aux vieilles coutumes en usage dans le Jura bernois, cette limitation du droit de libre parcours n'a pas d'effets prohibitifs. De plus et surtout, elle découle du principe général selon lequel un particulier ne peut exercer ses droits que dans les limites de l'ordre juridique établi.»

C'est ainsi que le libre parcours a été abrogé aux Franches-Montagnes. Les loges liées de près à la pastorale pendant environ un siècle et demi ont perdu leur vocation première et ont été vendues pour la plupart à des privés comme maisons d'habitation, résidences secondaires ou certaines même ont été démolies parce qu'elles étaient placées à des endroits trop dangereux pour être habitées.

DESCRIPTION DES CINQ LOGES DE LA LOUX



*Le Grand-Creux. Vue arrière qui dénote bien l'exiguïté des maisonnettes.*



*Prédame, loge intégrée au village.*



*Les Enfers. La Côte au Bouvier, maisonnette de l'homme des bois.*



*Préparotte, cette loge est seule au milieu du pâturage depuis que le tracé de la route cantonale a été modifié.*



*Le Roselet.*



*La Gruère, à cheval sur les communes de Saignelégier et Tramelan. Vue actuelle.*



*Le Noirmont, sortie du village côté est. Le garde-bétail utilisait le rez-de-chaussée.*



*Soubey, village.*

# DESCRIPTION DES CINQ LOGES DE LAJOUX

## La loge du Bos-des-Djoux

Murs extérieurs en pierres naturelles, épaisseur environ 50 cm. Parois en bois. Charpente en sapin, lambrisage. Couverture en tuiles. Cheneaux pour la récupération des eaux potables dans une citerne réservée à cet effet. Encadrements en pierres de taille naturelles et en ciment moulé. Fenêtres simple vitrage et un volet pour la grange. Façades crépies à la chaux. Eclairage, lampes à huile. Chauffage, un potager à la cuisine, un fourneau dans la chambre au rez-de-chaussée. Sanitaire, une pompe à eau sur l'évier à la cuisine. Un W.-C. à l'écurie.

Aménagements intérieurs: parois de séparation en bois; galandages en règle-mur; sol cuisine en ciment; sol des chambres en planches de sapin; écurie, murs en pierre, petite fosse sous couloir; plafonds et poutraisons en bois, simple plancher sur écurie et réduit; plafond sous poutraison dans cuisine et chambre. L'organisation intérieure est très simple. Le plan rez-de-chaussée est divisé en quatre parts égales dont chacune a une fonction bien définie.

1. Aire de jour: cuisine, local de garde avec porte directe sur l'extérieur et fenêtre en direction du pâturage et de la route.

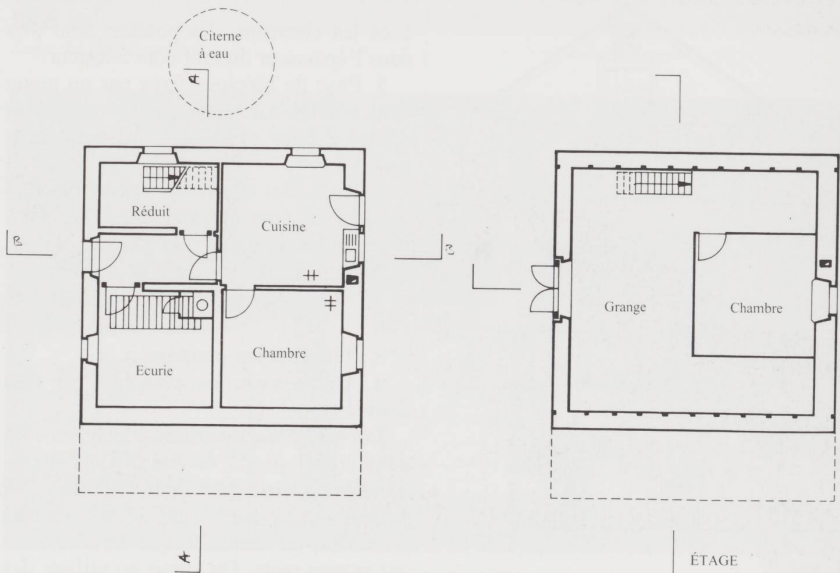
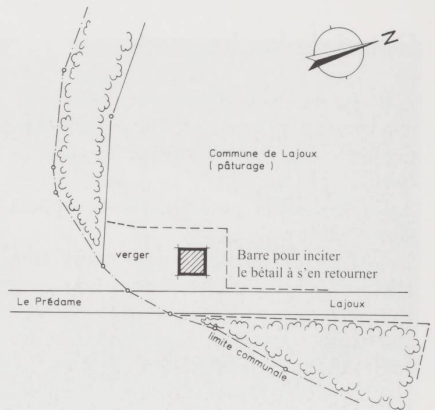
2. Aire de nuit: chambre familiale dans laquelle dormaient les petits enfants et les parents.

3. Ecurie pour 2 à 3 bêtes.

4. Vestibule, cave, sortie pour écurie, escalier pour accéder à l'étage.

A l'étage, une chambre à coucher et le fenil (le foin était introduit par une ouverture pratiquée dans la paroi nord et obturée par une paire de volets).

Jusqu'en 1993, la maison a été alimentée par l'eau du toit récupérée dans la citerne maçonnée à cet effet. Elle était située à l'est du bâtiment. Sa contenance était d'environ 15 m<sup>3</sup>. A proximité du bâtiment, au sud, il y a une dépression dans le terrain qui, probablement, est due à l'exploitation du matériel de construction. Des fouilles seront entreprises prochainement.



## Détail de la charpente

Il est curieux d'observer, pour une maisonnette si modeste, que le charpentier ait conçu une charpente si compliquée.

1. Pose de la poutraison avec appuis dans les murs.

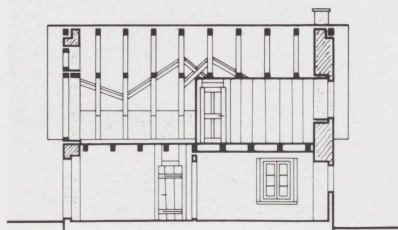
2. Pose de sablières dans murs côté intérieur, 85 cm sous chevrons.

3. Longrines formant une ceinture extérieure, assemblée à mi-bois dans les angles et sur les sablières.

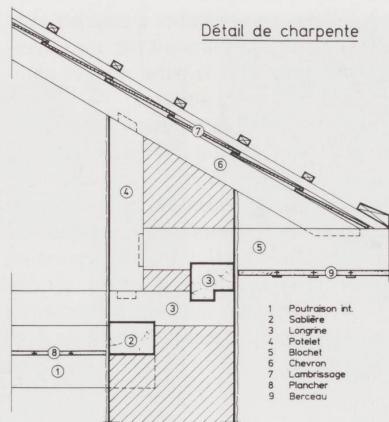
4. Pose de potelets verticaux assemblés par tenons et mortaises sur sablière et



Coupe A.



Coupe B.



sous les chevrons; les potelets sont pris dans l'épaisseur du mur côté intérieur.

5. Pose de blochets fixés par un tenon dans potelet, à mi-bois sur la longrine et mortaisé pour recevoir la base du chevron.

6. Pose des chevrons: assemblage à mi-bois au faite et embreuvés dans blochets au fond du toit. Chaque chevron est relié d'un pan à l'autre par un entrait.

7. Sous-couverture en bois, posée à clin.

8. Plancher sur poutraison.

9. Un berceau en planches est fixé sous les blochets.

Les sablières, longrines et potelets sont sous crépis. Voilà décrite très schématiquement la charpente de la loge dite «du Mottat» – du nom d'un de ses anciens résidents. On constate que la charpente est autoportante. On aurait pu utiliser des



Façade sud.



Façade est.



Façade nord.

poteaux sans problème ni obstruction majeure, les murs du rez-de-chaussée étant porteurs. Faut-il en déduire que, seuls les murs extérieurs et la charpente ont été construits dans un premier temps? Peut-être bien, mais en attendant, cette exécution nous confirme qu'à cette époque encore, le charpentier était le principal maître d'état et que le temps n'était pas un facteur économique important.

★★★

Dans une séance du 22 novembre 1886, ordre est donné de commencer le chemin Lajoux – Le Prédame dès que le temps le permet. On compte 1200 corvées à 25 centimes, soit 300 francs.

Le 14 décembre 1895, le décompte est ratifié. En 1896 on décide la construction d'une loge au Bos-des-Djoux. En 1898, le puits de la loge des Joux est adjugé à Bonari, maçon, pour la somme de 300 francs. En 1899, Paul Tardit facture 443 francs pour la charpente et la menuiserie et Tatarletti, maçon, 2466 francs pour les travaux de maçonnerie. Cette loge a abrité Joseph Miserez; Jean Voirol; Cyrille Miserez, dit *le Loutchou*; Alcyde Juillerat, 6 enfants, le braconnier; Jakob Gerber; Paul Galli (1945–1946); Jules Gogniat, dit *le Mottat*; Joseph Ackermann, jusqu'en 1990.

Cette maison a été équipée d'une écurie, mais personne n'a souvenir d'y avoir vu du bétail, hormis le bouc de Joseph Ackermann.



*Loge du Bôs-des-Djoux.*

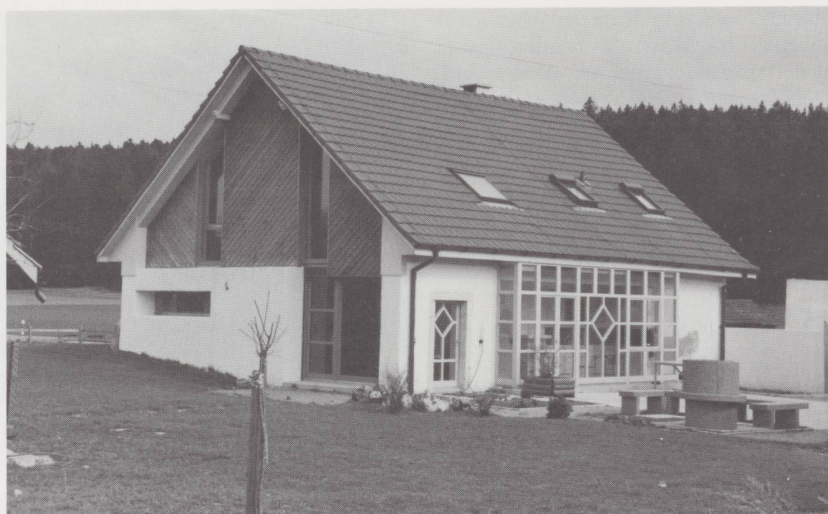


*Vue depuis la fenêtre de la cuisine donnant sur le pâturage.*

L'homme qui a laissé le plus de souvenirs dans cette maison était sans conteste *le Mottat* dit également *le Jules au gros*. Ancien garde-forestier, boisselier, vannier, c'est lui qui fournissait les paysans alentours de récipients en bois, de tous genres, pour abreuver les veaux, porter à boire aux cochons, bacs à lessive, etc. Il est mort célibataire à l'âge respectable de 92 ans. Il se plaisait à dire que pour devenir vieux «il faut boire de la goutte, fumer la pipe, chiquer et ne pas se marier».

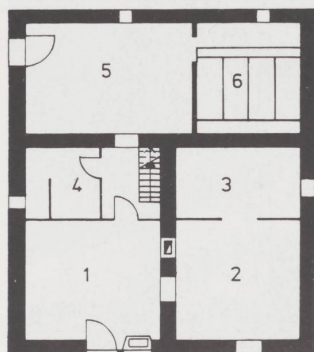
### La loge de Fornet-Dessus

Construite en 1891, sur la nouvelle route Lajoux – Bellelay, elle est intégrée au village de Fornet. L'habitant louait un coin de terre pour nourrir son bétail.

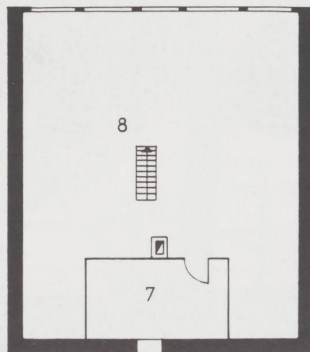


*Loge de Fornet-Dessus. Transformée en 1982, elle n'évoque plus aucun souvenir de son passé.*

rez



étage



1. Cuisine
2. Chambre
3. Cabinet
4. Cave/W.-C.
5. Réduit/bûcher
6. Ecurie
7. Chambre
8. Grange

*Loge de Fornet-Dessus. Plans avant transformations.*

Cette maison a été vendue en 1988 à son locataire, M. René Galli, lequel l'a complètement transformée dans un esprit urbain assez intéressant mais qui lui a fait perdre son identité. Sa vocation première avec orientation sur la route a été abandonnée au profit des locaux de service. L'habitation est située au nord-ouest. Le mur sud a été prolongé pour créer une cour intérieure protégée du bruit et de la circulation.

Ses résidents :

Zéline Gogniat. *Le 21 mai 1905, le Conseil communal décide que si la bailleuse veut des aisances, elle peut les faire à son propre compte.*

Cyril Miserez, pour Fr. 60.- l'an.

Ida Miserez, dit *Ida de la Gare*.

Victor Crevoisier, 14 enfants, boîtier.

Fidèle Rebetez, horloger.

Alphonse Juillerat.

Joseph Berberat, 2 enfants, ouvrier d'usine.

Paul Galli, 7 enfants, bûcheron, manoeuvre, dernier garde-barrières.

René Galli, propriétaire, dès 1988.

Ils allaient chercher l'eau dans un puits (eau de fond) à proximité, à coups de puitsoir. C'est le jour de la mobilisation, en 1939, que les premières gouttes d'eau courante ont coulé au robinet installé sur l'évier à la cuisine. Victor Crevoisier a aménagé une chambre à l'étage dans le fenil, il fallait isoler un cas de tuberculose. Avant la transformation de cette maison, dans le crépi à base de chaux, du côté est, à l'abri de l'avant-toit, des noms, des surnoms, des sobriquets et autres graffitis y étaient gravés.

### Anecdote

C'était jour d'enterrement, la grand-mère était morte et Maurice, le cadet des Crevoisier, 7 ans, était resté à la maison pour garder le bétail le jour durant. L'angoisse augmentant au fur et à mesure que le jour baissait, il entendit un bruit à la cuisine. Il pense, tout heureux, qu'on vient le relever de sa garde, mais il se trouve en face d'un homme demandant ses parents. Il se présenta du nom de Miserez, qui était né dans cette maison et résidait en Amérique. Le pauvre petit,

apeuré, ne retient rien d'autre. Ce qui est sûr, c'est que personne d'autre n'a vu un étranger dans les parages, ce jour-là. Curieux! Était-ce réel? Était-ce un rêve? Il ne sait plus, mais toujours est-il que chaque fois qu'il voulait se passer le temps ou qu'il boudait, il s'en allait lire les noms gravés dans le crépi en chaux sur la façade dont celui de Miserez, parti en Amérique, lui faisait toujours les frissons.

### Loge du Cras-des-Mottes

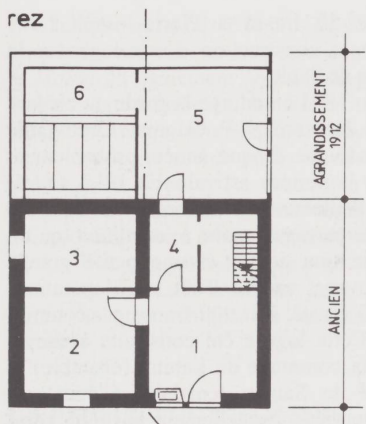
C'est en 1857 déjà qu'on parle de la construction d'une loge au Cras-des-Mottes. En 1860, la commune de Lajoux

verse 50 francs à Pierre-Joseph Lovy pour la construction d'une loge sur la route de Saulcy.

En 1864 on adjuge la garde du clédard à un dénommé J.-P. Gogniat. Cette garde est adjugée chaque année, probablement pour la période estivale. En 1912, Célestin Willemin est d'accord de faire le garde-barrière, mais à condition qu'on édifie une écurie et une petite grange pour une vache. Coût de l'opération: 1800 francs, soit 900 francs par commune. Cette loge a été construite à cheval sur la commune de Lajoux (chambre) et celle de Saulcy (cuisine). C'était une copropriété. Actuellement la limite communale a été modifiée et la maison se

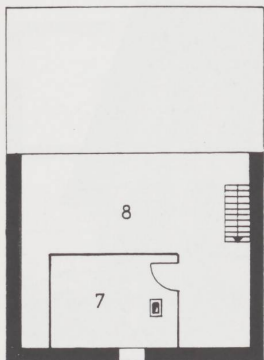


Loge du Cras-des-Mottes. A cheval sur la crête, la chambre était djoulaise et la cuisine saulcy.



Lajoux — limite communale — Saulcy

étage



1. Cuisine
2. Chambre
3. Cabinet
4. Réduit
5. Réduit/bûcher
6. Ecurie
7. Chambre
8. Grange

Loge du Cras-des-Mottes.

trouve entièrement sur le territoire de Saulcy. Le résident achetait les rosées (foin sur pied) pour les faner. Lajoux a cédé sa part à Saulcy en 1980 pour la somme de 12000 francs. Actuellement cette maison est habitée à l'année. Elle a abrité :

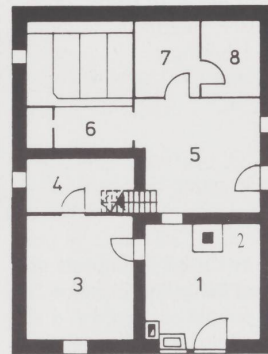
- Simon Gogniat, dit *Caillou*.
- Les Willemin, dits *Belada (bel-Adam, bel homme)*.
- Les Fontaine (Italiens).
- Les Monin.
- Paul Gogniat dit *Tschayo*.
- Paul Cerf (dernier garde-barrière).
- Yvan Gogniat.
- René Rebetez.

### Le Droit-des-Combes

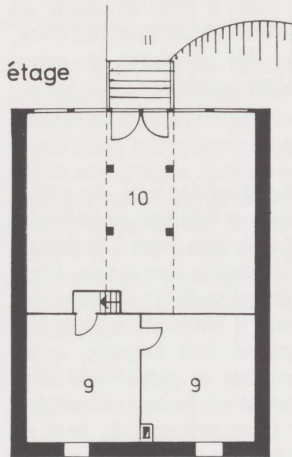
1904, construction du chemin de la gare. 1906, construction de la loge. 1907, en séance du 26 mai, le Conseil communal va inviter la commission de construction et l'entrepreneur à reprendre les travaux avant le mauvais temps de l'automne. Le premier garde-barrière a été nommé en la personne de Séraphin Gogniat pour la somme de 120 francs l'an.

- Ont également habité là :
- Victor Ackermann, 8 enfants.
- Léon Veya dit *Lélé*, 7 enfants (scieur à la scierie toute proche).

rez



étage



1. Cuisine
2. Source
3. Chambre
4. Cabinet
5. Remise
6. Ecurie
7. Bucher
8. Cave
9. Chambres
10. Fenil
11. Passerelle/ pont de grange

Loge du Droit-des-Combes.

Paul Galli, 7 enfants (1946–1958), dernier garde-barrière (après son départ la route fut barrée à nouveau).

1962, cette loge qui n'est plus habitée est vendue à un Bâlois (résidence secondaire).

### Particularité

L'alimentation en eau potable était assurée par une source qui était captée à proximité de la maison et canalisée dans un petit puits au milieu de la cuisine, contenance environ un demi m<sup>3</sup>, avec pour fermeture un couvercle en bois. Cette maison, adossée au talus, avait une haute grange, c'est-à-dire qu'on y accédait moyennant une passerelle très primitive en bois. Il fallait engranger les «charriots» à bras d'homme. A ce jour elle est toujours raccordée à sa source et elle n'est pas électrifiée. Les locataires avaient à disposition un pré communal, côté vent qui depuis lors a été planté de sapins. C'est également dans cette combe, en contrebas de la route, que l'on équarriait le bétail crevé. Paul Galli a été le dernier équarrisseur.

### La loge de Beroie ou loge des «Paitaiants» (paresseux)

En 1844 nous retrouvons dans les anciens procès-verbaux que la garde du clédard de la loge de Béroie sur la route



*Loge du Droit-des-Combes. On distingue l'accès du pont de grange sur le replat à droite.*

de la Grainvie (Lajoux–Bellelay) a été adjudgée à Etienne Brahier, fils de Séraphin, pour le prix de 12 boisseaux et demi de boidje<sup>4</sup>. La garde du clédard est systématiquement adjudgée chaque printemps. Vraisemblablement, le berger n'y habite que l'été.

Cette loge a certainement été supprimée quand la nouvelle route principale Lajoux–Bellelay a passé par Fornet-Dessus – Fornet-Dessous. Depuis 1895, on ne trouve plus trace d'adjudication de la loge de Béroie à l'assemblée du printemps.

Nicolas Gogniat

### Notes

<sup>1</sup>R. Pinot «Paysans et horlogers».

<sup>2</sup>M. Folletête «Us + Coutumes du district des Franches-Montagnes».

<sup>3</sup>M. Folletête, idem.

<sup>4</sup>Boidje: mesure de mélange d'orge et d'avoine.



N°	Commune	Lieu-dit	Propriété	Transaction	Affectation	Ecurie	Sur limite communale	Entre pâturages	Entre prés et pâturages	Au village	Remarques
1	Le Bémont	Le Grand-Creux	P.P.	1987	H	X	X	X			En copropriété avec Montfaucon. Elle a été construite à proximité d'un énorme emposieux. On l'appelait «chez le Cordonnier».
2		Village	P.P.		F			X		X	Chez les «Boudelet» maison privée
3	Les Bois	Le Boéchet	P.C.		H	X				X	Propriété 2 <sup>e</sup> section. La route principale passait par la gare. Après correction il fallait garder les deux routes. C'est dans les années 1930 qu'elle fut agrandie, sa façade tronquée est due à la ligne à haute tension qui passait à proximité.
4	Les Breuleux	La Deute	P.P.	1971	H	X	X	X			Un pré de 40 ares était mis à disposition.
		Le Petit-Cerneux	P.P.	1972	H	X	X			X	Sise sur la commune de Courtelary, à charge des Breuleux, elle fermait le pâturage entre Les Breuleux et les Prés de Mont-Tramelan.
6	La Chx-des-Breuleux	Village	P.P.	1971	F					X	Pas de loge.
7	Les Enfers	La Côte-au-Bouvier	P.P.		R.S.		X				Dite la cabane «d'Enhaut» séparant le pâturage de la côte. Cette maison de comprenait qu'une seule pièce. A ce jour, elle n'est raccordée ni au réseau d'eau, ni au réseau électrique.
8		Sur-le-Begnon	D				X	X			Loge tombée en ruine pendant les années 1930.
9		Sur-le-Begnon	P.P.		F					X	Suite à la démolition de la loge précédente, c'est la dernière ferme (chez Péquignot) qui «retournait» le bétail.

N°	Commune	Lieu-dit	Propriété	Transaction	Affectation	Ecurie	Sur limite communale	Entre pâturages	Entre prés et pâturages	Au village	Remarques
	Epauvillers Epiquerez										Le libre parcours n'était pas en vigueur dans le Clos-du-Doubs. Le libre parcours n'était pas en vigueur dans le Clos-du-Doubs.
10	Les Genevez	Bas-du-Cernil	P.C.		R.S.	X	X		X		
		Le Prédame	P.P. 1971		R.S.	X			X	X	
12		Le Préparotte	P.C.		H	X		X			Située sur la commune de Tramelan, pâturage propriété des Genevez. Elle a été construite sur l'ancienne route. Actuellement elle est louée avec un droit de superficie à 60 ans.
13		Au Village	P.P. 1978		H				X	X	Maison à deux logements, l'un sur le chemin de la Noz, l'autre sur la route de Bellelay. Maison sensiblement agrandie.
	Goumois										Pas de loge.
14	Lajoux	Bôs-des-Djoux	P.P. 1993		H	X	X		X		Transformée en maison d'habitation en 1993.
15		Béroie	D								Elle était située sur le tracé de la voie romaine Lajoux-Bellelay.
16		Cras-des-Mottes	P.C.		H	X	X	X			Lajoux a vendu sa quote-part à la commune de Saulcy en 1979 pour la somme de 12000 francs.
17		Fornet-Dessus	P.P. 1988		H	X			X	X	A subi une profonde transformation de tendance urbaine.
18		Droit-des-Combes	P.P. 1963		R.S.	X			X		Est encore alimentée par une source privée. Pas de raccordement électrique.
	Montfaucon	Le Grand-Creux	P.P. 1987		H	X	X	X			Voir N° 1.

N°	Commune	Lieu-dit	Propriété	Transaction	Affectation	Ecurie	Sur limite communale	Entre pâturages	Entre prés et pâturages	Au village	Remarques
19	Montfaucon Montfauvergier	Le Péchillard	D						X		Démolie en 1985. Marc Steulet fut le dernier garde-bétail. Pas de loge.
20	Muriaux	Cerneux- Veusil	P.C.		H	X	X	X			
21		Les Emibois	P.P.	1993	H				X	X	
22	Muriaux	La Gare	P.P.	1971	H				X		Cette maison avait une chambre réservée aux voyageurs qui prenaient le train (salle d'attente).
23		Le Roselet	P.C.		H	X		X	X		
24	Le Noirmont	Au-Djouère	P.P.	1973	H	X		X			En bout du pâturage de la 2 <sup>e</sup> section des Bois, est sur la commune du Noirmont. Eau du puits.
25		Village	P.P.	1969	H				X	X	Maison à deux logements. Tout le rez-de-chaussée était réservé pour le garde-bétail.
	Le Peuchapatte										Pas de loge.
26	Les Pommerats	Prés-du- Culat					X				Ancienne cabane démontable servant d'abri uniquement pour la vaine pâture (pacage des regains). Chaque ayant-droit devait faire la garde au prorata de son bétail.
27		Village	P.P.						X	X	Maison privée «chez la vieille Régente», dernière gardienne.
28	Saint-Brais	Ban-Dessous	D	1990					X		Ce fut la dernière demeure d'Henry Schaller, postillon de Develier à Bellelay, puis de Saignelégier à Glovelier. Il s'est marié à plus de 80 ans et est mort en février 1966.

N°	Commune	Lieu-dit	Propriété	Transaction	Affectation	Ecurie	Sur limite communale	Entre pâturages	Entre prés et pâturages	Au village	Remarques
29	Saint-Brais Saignelégier	Enson-la-Fin Moulin de la Gruère	P.P.	1983	H	X			X		En copropriété avec Tramelan. Sur territoire de Tramelan. Le salon est sur le canton du Jura.
30			P.P.	1986	R.S.	X	X	X			
31										X	
32		Village, direction Les Pommerats	P.P.						X	X	Ferme Paratte, puis F. Cattin gardait le bétail.
33	Soubey	Au-Moulin	D	1940				X			Appelée «le Bas-Cul au berger». Construction en bois, habitée seulement l'été.
34		Village	P.P.		H			X		X	Au bout du pont côté village. Dénommée «la guérite».

**Abréviations utilisées :**

- P.P. Propriété privée
- P.C. Propriété communale ou de bourgeoisie
- R.S. Résidence secondaire
- D Démolie
- F Ferme ou maison privée
- H Habitée à l'année

*Le présent ouvrage, tiré à 1200 exemplaires,  
a été achevé d'imprimer le 25 septembre 1995*

19, 1995